

HISTOIRE EDELWEISS GESTION S.A devenue APR FINANCE S.A

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'objectif de cet écrit qui retrace l'histoire d'Edelweiss Gestion est de mettre fin à plus de dix ans de désinformation sur notre société et nous-mêmes.

Quelques minutes de lecture pour apprendre la véritable histoire de la gestion de vos avoirs et la réalité des défaillances dont nous (je dis bien nous, car nous étions nous-mêmes nos premiers clients.) avons été victimes aujourd'hui.

Pourquoi écrire notre histoire « seulement » aujourd'hui ?

Tout simplement parce que nous ne pouvions pas combattre les multiples désinformations tant que les Tribunaux et nos appels ne s'affranchissaient pas petit à petit des mensonges, triturations et autres délations aussi infondées et destructrices pour nous, qu'opportunistes pour d'autres.

Jugez-en vous-même, la présidente de la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers qui a jugé notre dossier, Madame Claude Nocquet (qui de son aveu ne connaît absolument rien à la finance.) a trahi ses propos tenus lors d'un colloque juridique. Réalité qui a fait l'objet d'un constat d'huissier.

Comment cette personne, alors qu'elle était entourée de professionnels d'expérience, pouvait-elle ne pas savoir que les décisions de la commission des sanctions étaient faussées et léseraient les porteurs de parts (c'est-à-dire vous et nous), en totale contradiction avec la mission de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la commission des sanctions ?

Un exemple qui dit tout sur l'absence de rigueur professionnelle voire sur la malhonnêteté avec laquelle le dossier Edelweiss Gestion a été traité par l'ensemble et non par l'une ou l'autre des parties.

Vu l'environnement de liens étroits entre eux et les différentes parties, ces acteurs avaient-ils le choix ?

Saviez-vous qu'Edelweiss Gestion a été la première société de gestion de portefeuilles qui avait osé ne pas élever au rang de normalité des pratiques contraires à l'intérêt des investisseurs ? Pratiques qui relèvent quasiment toutes juridiquement du non-respect de l'intérêt des mandants (clients), de la perte de chance, de l'abus de confiance et de l'escroquerie des épargnants.

De même, saviez-vous que lorsque vous investissez dans des fonds communs de placement ou autres produits de ce type, vous échangez du cash (votre argent) contre des valorisations comptables n'ayant aucune équivalence financière ?

Du cash contre de simples chiffres comptables, voilà ce qui vous est très souvent vendu comme investissement et contre quoi nous luttons en apportant notre solution.

APR FINANCE S. A.

Pour comprendre cette réalité, voir www.agencedecotationihr.com ou www.socioecopofi.com

Est-ce parce que nous combattions cela que nous avons connu un traitement si particulier ?

Ironie de l'histoire et comme un « retour à l'envoyeur », le Conseil d'Etat nous a accusés « de pratiques contraires à l'intérêt des investisseurs », alors qu'il savait très bien que cela était **TOTALEMENT FAUX**.

Cela dit, en créant un précédent dans le retour de certaines commissions financières en faveur du client nous jetions un pavé dans la mare de la désinformation, de la perte de chance, de l'abus de confiance et de l'escroquerie dont sont victimes les épargnants non avertis et non qualifiés.

Les propos tenus ci-dessus n'ont rien de subversif puisque les cinq derniers présidents de l'Autorité des Marchés Financiers (excusez du peu.) ont confirmé directement ou indirectement cette réalité dans la presse.

Qu'avons-nous donc bien pu faire pour être lynchés, dénoncés, balancés et dans les faits, interdits d'exercer ?

Là où la profession monopolise trop souvent à son seul profit une partie des gains via le prélèvement de commissions dites de sur performance, Edelweiss Gestion avait mis en place un système de retour de ces commissions prélevées au-delà de 7,5 % en les isolants en termes comptables et financiers du risque boursier (selon la technique dite du « coussin ») pour servir d'amortisseur en cas de baisse en dessous de 7,5%.

Autre spécificité, nous gérons dans les volumes. C'est cet aspect technique qui donne la crédibilité à la gestion et aux performances annoncées.

Saviez-vous par ailleurs que par mes écrits mensuels, dès janvier 2007, je lançais des signaux d'alerte sur la Bourse et suggérais à vos conseillers (conseil en gestion de patrimoine, courtiers d'assurances et autres) de vous proposer de vendre peu ou prou vos investissements en action (donc nos fonds s'il le fallait), avant que notre société ne leur rappelle sans ambiguïté en juin 2007, plusieurs mois avant la plus forte crise du siècle, les risques boursiers (voir annexe).

Alertes que vos professionnels ont dû vous communiquer en parfait respect de leurs obligations professionnelles et morales afin de vous maintenir en clients avertis. Cela, sans oublier leur obligation de prendre en compte et de vous avertir de mon éviction du poste de président de la société en septembre 2007 qui ne pouvait qu'affecter la gestion.

Si les propos tenus dans ce courrier pouvaient vous paraître acerbes et durs, je tiens d'ores et déjà à vous en présenter mes excuses, mais « Se taire jusqu'à où, jusqu'à quand ? » Ou comment formuler l'indicible sans prendre le risque de froisser le lecteur ?

APR FINANCE S. A.

Le traitement de notre dossier a été tout simplement inacceptable. Il a vu l'utilisation de techniques et de comportements que l'on pouvait raisonnablement croire du passé. À l'exemple du « S'en prendre à la réputation et au portefeuille » utilisé par une certaine France.

Principe utilisé contre nous par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et dont madame Claude Nocquet présidente de la commission des sanctions se vantait.

Un constat d'huissier a été réalisé constatant ces faits et autre mensonge de madame Claude Nocquet.

« Remettre l'église au milieu du village » comme le dit Monsieur Jouyet ex-président de l'Autorité des Marchés Financiers, tel est l'objectif de cet écrit.

Pour le reste, ce dossier est désormais clos pour moi sauf rebondissements provoqués par cet écrit ou autres.

Rebondissements auxquels je ferai naturellement face sans aucune limite d'action et de réaction.

Avec mes sincères regrets pour tout ce qui est arrivé et mes remerciements aux membres du Conseil de surveillance de la société qui m'ont toujours soutenu sans aucune faille depuis ma reprise ainsi qu'aux membres du personnel qui m'ont suivi.

Pour les autres, dont madame Anne Boissard et monsieur Frédéric Cottrell, je leur souhaite bonne chance.

Respectueusement,

Christian PIRE

HISTOIRE EDELWEISS GESTION SA Devenue APR Finance SA

Edelweiss Gestion et ses réalités.

La Société de gestion de portefeuilles Edelweiss Gestion obtient l'agrément AMF en juillet 2004.

Après avoir obtenu de très bons résultats de gestion dans le respect des volumes échangés sur les marchés (ce qui est primordial mais très rarement appliqué en réalité), nous mettons en place l'idée suivante :

- Affectation de nos commissions de sur performance (l'AMF a agréé ces commissions de sur performance de 100% au-delà des 7,5%) au maintien d'un objectif de performance de 7,5%. Quasiment tous les fonds ont des commissions de sur performance qui sont perçues par les gérants. Dans notre cas, les commissions de sur performance n'étaient pas prélevées à notre profit, mais isolées en termes comptable et financier pour être réaffectées au maintien de la

performance en cas de baisse des marchés. En clair, nos commissions étaient affectées à la création d'un « coussin financier » au profit des clients. Technique vantée par l'Europe après la crise.

Dès janvier 2007, en tant que président de la société Edelweiss Gestion, je conseille mensuellement aux professionnelles (conseils en gestion de patrimoine, courtiers d'assurances, etc.) de sortir peu ou prou des marchés financiers (voir annexe 1). Ma position intransigeante faisant naître des points de divergence avec mon associé, je décide de quitter la société.

Crise de 2007

Le conseil de surveillance me renomme à la présidence de la société.

Cette reprise de présidence est des plus perturbées par :

- la dénonciation des commissaires aux comptes SELLAM pour des dépassements de ratios et MARTIN de Deloitte. En fait, les SELLAM qui sont deux commissaires aux comptes s'étaient trompés dans leurs calculs.
- de multiples articles de presse des plus négatifs alors qu'AUCUN journaliste n'est venu nous voir pour avoir des renseignements,
- un arrangement entre CERTAINS conseils en gestion de patrimoine et courtiers dans la fabrication de documents à charge contre nous. Heureusement pour nous et manque de chance pour eux, ces professionnels faussaires s'étaient trompés dans le nom de nos produits financiers. Etc.
- différentes mises en cause d'avocats qui ne nous ont jamais posé une seule question.

Mention spéciale de malhonnêteté à Maître LECOQ-VALLON qui, a priori, fait de la délation mensongère dans la presse un de ses outils commerciaux. A sa « décharge », s'il a été le plus vil, il y a eu quantité d'autres délations et notamment de la part de l'Agefi France, Le Revenu, l'Argus et mêmes les revues de protection des consommateurs... Dont j'étais abonné à titre privé. Je précise que là où l'Agefi France pratique la délation mensongère et de copinage, l'Agefi Suisse se distingue par ses qualités et son objectivité professionnelle.

L'ensemble des éléments ci-dessus abouti à notre retrait d'agrément.

Ultérieurement, l'ensemble des manquements du traitement de notre dossier sera reconnu... Sauf dans la presse délatrice.

Dans cet univers que je vous laisse qualifier, il reste des individus (Président(e) de Tribunal, Procureur, Juge, Juge rapporteur, avocats (même des parties adverses), clients, policiers de la Brigade Financière, une membre de l'AMF etc qui relèvent le reste.

Même le jugement du Conseil d'Etat qui a été rendu en pleine période de surexposition de la société Edelweiss Gestion fait fi de certaines réalités énoncées, c'est tout dire.

Il est vrai que si le Conseil d'Etat a eu le mérite de relever les manquements (erreurs d'appréciation) de l'AMF, il a maintenu de façon aussi opportuniste qu'infondée le manquement à l'intérêt des mandants... tout en reconnaissant que tout ce que nous avons fait était légal et qu'il n'y avait eu aucun enrichissement personnel. Allez comprendre... sauf à prendre en compte notre demande de dédommagement au Tribunal Administratif qui s'est vue inopérante par ce jugement aussi infondé qu'ubuesque.

APR FINANCE S. A.

Ah, j'oubliais, Monsieur Guyomar prit en défaut à la commission des sanctions siège également au Tribunal Administratif, cela indépendamment du Conseil d'Etat. Je ne doute pas que ce Monsieur (très pratique) aille loin, très loin dans l'avenir.

Monsieur Alain Hindié nommé à plus de 70 ans par l'AMF pour traiter notre dossier fut condamné à titre personnel. De cela, aucune presse ne parla.

Je terminerai par le rappel d'une conversation avec Madame Pauline Leclerc-Glorieux, ex-responsable AMF, du début du « montage AMF » sur notre société : « Mais Madame Leclerc-Glorieux, vous savez que nous avons raison.... Oui et alors ? Venez contre nous ! »

Quelques semaines après, l'AMF était sur nous, nous lésait et lésait nos clients par son attitude incompréhensible en termes professionnel et humain.

Peu après avoir eu une promotion la mettant à la plus haute direction technique de l'AMF, Madame Leclerc-Glorieux partit au grand étonnement de l'ensemble de la profession.

Pour terminer, une mention spéciale à Madame Claude Nocquet, présidente de la commission des sanctions, dont un constat d'huissier a officialisé certains manquements dont un mensonge. Là aussi, l'adepte du « s'en prendre à la réputation et au portefeuille »...

Respectueusement,

Christian PIRE

ANNEXE 1

HISTORIQUE DE MES INDICATIONS AUX CONSEILS
EN GESTION DE PATRIMOINE ET COURTIERS QUI
TRAVAILLAIENT AVEC NOTRE SOCIETE

- **Mars 1996** (huit mois avant Alan Greenspan), j'indique que les marchés entrent dans un « *poker menteur* ». Je conseille de prendre des fonds indiciels à capital garanti et à cliquet régulier. Les personnes qui ont appliqué mon conseil n'ont pas connu de perte.

Combien de personnes ont écrit cela ?

Combien de personnes ont, par leurs conseils, évités à leurs clients le krach de 2000 ?

- **Novembre 2002** et en **mars 2003**, à deux jours de la reprise, j'indique qu'il faut revenir sur les marchés sur les petites valeurs et en gestion directe ou avec des options. A cette époque la très grande majorité ne croyait pas à la reprise des marchés financiers eu égard au fort « refroidissement » occasionné par la bulle financière de 2000, la difficulté étant de discerner les cycles.

- **Janvier 2006**, j'écris dans mon article sur la financiarisation : « *Il reste aujourd'hui à nous protéger de la « financiarisation » excessive de l'économie qui, dans certains cas, consiste à reporter les risques financiers pris par les institutionnels (banque, compagnie d'assurance...) sur les particuliers.* » « *Ce jeu qui consiste à revendre les risques aux particuliers (sans qu'ils le sachent) est on ne peut plus dangereux* » « *L'économie financière qui a vu le retrait de beaucoup de sécurités mises en place après les krachs passés est en train de supplanter en bêtises l'économie politique basée sur l'inflation des biens et services.* » « *Tout comme il faut encadrer et surveiller le développement du nucléaire dans le monde, il faut encadrer et surveiller le développement du financier dans le monde.* »

A cette époque, vos services prônaient l'inverse.

- **Octobre 2006**, je fais une mise garde contre les hedges funds et j'écris « *Il n'y a rien que dans le monde financier que de tels paradigmes existent.*

Ce monde que les profanes croient technique et professionnel se révèle, dans bien des cas, un monde fait d'approximation, de comportements moutonniers, d'allégeance et le tout, sous l'encadrement et le contrôle d'entités étatiques ou « semi-étatiques ».

Et pourtant, pour les côtoyer, je sais que ces entités sont indéniablement compétentes ! »

Est-ce cet écrit qu'ils nous font payer ?

- **Octobre 2006**, je pose la question de l'évaluation des SICAV et FCP.

Evaluation qui va à l'encontre du principe de loyauté et d'information des épargnants, cela sans parler de la liquidité.

- **Janvier 2007** (CAC à 5638), « *Je vous propose de prendre, au minimum, vos bénéfices. Pour les plus dynamiques (dont je suis), je vous propose d'alléger considérablement votre exposition action (en clair, vendre une grande partie de votre portefeuille boursier) et attendre la phase de crainte (ou de peur) à venir qui provoquera une forte baisse.* »

- **Février 2007**, je pose la question de la crédibilité des comparatifs de performances qui comparent des OPCVM qui ne sont pas évalués aux mêmes dates et qui oublient « la liquidité ».

- **Mars 2007** (CAC à 5458), « *Est-ce le moment de revenir sur les marchés ? En ce qui me concerne, je pense que c'est trop tôt. N'oubliez pas qu'en bourse, c'est le savoir vendre qui vous évite le cercle infernal d'être riche quand tout va bien et pauvre quand tout va mal.* »

- **Avril 2007** (CAC à 5858), « *Les hausses de marché dues à des raisonnements moutonniers non réalisées par une vente ne sont qu'une image éphémère d'un mode de pensée court terme. C'est la situation actuelle. Prudence.* »

- **Mai 2007** (CAC à 6012), « *Le seul problème est que les risques induits par les comportements moutonniers des marchés financiers sont toujours réels, d'une date et d'une ampleur imprévisible. Lorsqu'un marché monte de quelques pourcents alors qu'il n'y a que quelques titres d'échangés, il baissera de plusieurs dizaines de pourcents lorsque le marché sera à la baisse. Même si la baisse ne se fait qu'en septembre, je vous conseille d'attendre et de laisser passer le mirage afin de réinvestir à des cours normaux.* »

- **Septembre 2007**, « *Les marchés après avoir baissé du fait de la crainte qu'il n'y ait pas injection de capitaux par les banques centrales (ou par le biais d'une baisse des taux), se sont repris. Cette reprise est totalement décorrélée de la situation économique.* »

-**18 septembre 2007**, les services de l'AMF dans le « Rapport sur l'évaluation du cadre de régulation de la gestion multigestion alternative en France.. » marquent un avis très favorable sur le développement de ces produits.

Dans ce rapport, nous trouvons Monsieur Sellam Commissaire aux comptes qui avait remis sa démission à Edelweiss Gestion peu de temps après nous avoir mis en grande difficulté, à tort très précisément, auprès de l'AMF par une délation et un refus de certifier les comptes d'OPCVM... avant d'être obligé de reconnaître son erreur (qualifiée d'erreur d'input), mais il était trop tard ; la machine administrative étant désormais conduite sur une folle route.

Depuis 2006, nous attirons l'attention sur les dangers de cette gestion.

Est-ce être incompetent ou non honorable ?

Combien de personnes appartenant à vos commissions consultatives ont l'historique de nos conseils et essayent de réfléchir à la protection des épargnants et des Etats ? Voir site SOCIOECOPOFI.com

- **Novembre 2007** : « *Je continue, pour l'instant, de vous conseiller de rester absent des marchés. Savoir acheter, c'est bien ; Savoir être absent des marchés apporte sécurité et sérénité ; Savoir vendre, c'est mieux et surtout primordial ; Savoir faire les trois, c'est très rare.* »

Combien de professionnels a écrit cela ?

Combien de professionnels ont pris la décision de proposer à leurs réseau commercial de proposer à leur clients de vendre dès janvier 2007 ? Position sans cesse répétée malgré les hausses intermédiaires avant le krach.

ANNEXE 2

Suivant le type de relations de gestion, courrier envoyé par le conseil en gestion de patrimoine et courtiers avant la crise de 2007.

Paris, le 5 juin 2007

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordé en devenant notre client.

Dans le cadre du suivi de nos relations et afin de nous assurer mutuellement de notre parfaite compréhension, nous tenons à vous rappeler que la régularité des performances de notre fonds est due à notre gestion du risque boursier.

Pour rappel, si vos objectifs patrimoniaux évoluaient en faveur de la recherche d'une sécurité totale ou équivalente à du monétaire, il faudrait dans ce cas modifier l'affectation de vos investissements.

Nous vous remercions de bien vouloir signer un exemplaire de cette lettre et de nous la faire parvenir le plus rapidement possible grâce à l'enveloppe timbrée jointe.

Sans réponse de votre part sous une semaine, nous nous permettrons de prendre contact par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous.

Afin de parfaire notre service et notre présence, nous vous rappelons qu'une mise à jour des informations est disponible sur le site www.edelweissgestion.com.

Pour de plus amples informations, nous restons à votre entière disposition, aux heures de bureau au 01 42 46 34 00 ou à tout moment au 06 63 25 95 29.

Par la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Christian PIRE